

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mme Marie-Thérèse BERRANGER, Maire.

Etaient présents : Mme Marie Thérèse BERRANGER (Maire) / M Hervé VAXELAIRE / Mme Denise STAPPIGLIA / M Alain FRANCOIS / Mme Carole PETITDEMANGE / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT (Adjoint) / M Eddy CHEVRIER / Mme Béatrice CLAUDE / M Gilles DUBROEUQ / M Paul FERREUX / M Denis GRANDEMANGE / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / Mme Marie-Line MOREL / M Daniel PIERRON / Mme Odile SCHORPP / M Jean-Pierre TOUSSAINT / M Claude VAXELAIRE

Excusés : Mme Géraldine BOUCHER - M Fernand HUCHER - Mme Nathalie PERRIN - M Bruno SIMON.

Absent : M Guérin PHILIPPE

Procuration : M Fernand HUCHER à M Paul FERREUX – Mme Nathalie PERRIN à Mme Denise STAPPIGLIA - M Bruno SIMON à M Daniel LICINI.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

Mme Odile SCHORPP ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

Le compte-rendu de la séance du 28 MARS 2011 a été adopté sans aucune observation.

1. TAUX DES IMPOSTIONS LOCALES 2011

Sur proposition de Mme le Maire,

Vu la note sur la réforme de la fiscalité locale, précisant notamment :

- *le montant des bases d'imposition prévisionnelles pour 2011*

- *le montant du produit fiscal attendu 2011, à partir des nouveaux taux de référence calculés par la Direction Départementale des Finances Publiques*
- *les montants des allocations compensatrices*
- *le montant des nouvelles ressources*
- *les dotations de compensation attribuées compte tenu de la suppression de la taxe professionnelle*

Après délibération, le Conseil Municipal,

**21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

. **Décide de ne pas augmenter** les taux des impositions locales pour l'année 2011 et de fixer les taux communaux comme suit, taux de référence notifiés par la Direction Départementale des Finances publiques :

- . Taxe d'habitation : **19.69 %**
- . Taxe foncière (bâti) : **14.96 %**
- . Taxe foncière (non bâti) : **28.05 %**
- . Cotisation Foncière des Entreprises : **20.44 %**

2. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE

Sur proposition de Mme le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal,
**21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

Décide l'affectation des résultats 2010 suivante sur le BP **Commune** 2011

- . Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement 2010 d'un montant de **899 448.10 €**
- . Report en section d'investissement du déficit de clôture d'investissement d'un montant de **836 057.67 €**

3. BUDGET PRIMITIF 2011

Après examen des documents budgétaires,

Après délibération, le Conseil Municipal,
**20 voix pour,
01 voix contre (Mme SCHORPP)
00 abstention**

. **Adopte** le Budget Primitif Commune 2011 s'établissant comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 3 155 592.00 €
Recettes 3 155 592.00 €

Investissement

Dépenses 4 466 864.00 €
Recettes 4 466 864.00 €

4. DEMANDE DE SUBVENTION DETR – REQUALIFICATION RUE DE LA JONCHERE

Par délibération du 27 avril 2010, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipeement), pour la réalisation des travaux de requalification du centre bourg, TC1B rue de la Jonchère.

Par courrier du 04 mai 2010, M le Préfet a accusé réception du dossier complet et informé que les travaux pouvaient recevoir un commencement d'exécution.

Par manque de crédits, ce programme n'a pu être subventionné en 2010.

Les travaux n'étant pas achevés, il est possible de réitérer la demande de subvention pour 2011 sur un nouveau fonds d'Etat, la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)

Ces travaux figurant dans les catégories retenues par la commission départementale, il est proposé de solliciter, de nouveau, une subvention sur un montant subventionnable inchangé de **330 965 € HT**.

Au vu des dispositions prises pour la réalisation de ce programme, (réutilisation des déblais, accessibilité, piste cyclable, espaces verts....) une subvention de **40 % sera sollicitée**.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Réitère sa demande de subvention** auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la poursuite du programme de requalification du centre bourg par la tranche conditionnelle 1B, rue de la Jonchère, pour un montant de **330 965 € HT**.

5. DEMANDE DE SUBVENTION DETR – DEMOLITION DES BATIMENTS

Par délibération du 11 mars 2010, le Conseil Municipal avait sollicité, auprès de l'Etat, au titre de la DGE, une subvention pour le désamiantage et la démolition de deux bâtiments : le Foyer des retraités situé avenue Jules Ferry et la buvette du stade située rue d'Hamoir Sur Ourthe.

Le montant total estimatif des travaux s'élevait à **35 368.67 € HT**.

M le Préfet a accusé réception du dossier complet et informé que les travaux pouvaient recevoir un commencement d'exécution.

Toutefois, par manque de crédits, ce programme n'a pu être subventionné en 2010.

Les travaux n'ayant pas été réalisés en 2010, il est possible de réitérer la demande de subvention pour 2011 au titre de la DETR.

Ces travaux figurent dans les catégories retenues par la commission départementale pour l'année 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

- **Réitère sa demande de subvention** auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le désamiantage et la démolition du foyer des retraités de la buvette du stade pour un montant estimatif de **35 368.67 € HT**
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au BP Commune 2011 opérations n° **17 et 78**
- **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP Commune 2011 Opération n° 51
- **Dit** que cette demande de subvention sera prioritaire par rapport aux autres demandes présentées au titre de la DETR 2011.

6. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL : RENFORCEMENT DE CHAUSSEES 2011-

Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation du programme de renforcement de chaussées 2011. Ce programme comprend les rues suivantes pour un montant total de 157 018 € :

- Rue de la Résistance : **110 825 € HT**
- Rue de Malchainoir : **14 294 € HT**
- Chemin des Versées : **31 899 € HT**

Le taux de subvention applicable à la commune de Saulxures s'élève à 10 % sur un montant subventionnable plafond de **150 000 € HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

. **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation du programme de renforcement de chaussées 2011 d'un montant prévisionnel de **157 018 € HT**

. **Dit que** les crédits sont prévus au BP Commune 2011

7. ACTUALISATION DES BAUX DE CHASSE 2011

L'ONF a récemment fait parvenir les coefficients d'actualisation des loyers de chasse 2011.

Lot 1 relatif au bail de chasse conclu avec l'Association des Chasses Communales et Saulxuronnes en **2003**, l'indexation du loyer perçu s'élève à 1.179 (même coefficient que celui de 2010). Le loyer à percevoir en 2011 s'élèvera donc à 4 100 € x 1.179 = **4 833.90 €**.

Lot 2 relatif au bail de chasse conclu avec « la Saint Hubert de Noire Goutte » en **2005**, l'indexation du loyer perçu s'élève à 1.151 (même coefficient que celui de 2010). Le loyer à percevoir en 2011 s'élèvera donc à 275 € x 1.151 = **316.52 €**.

Lot 3 relatif au bail de chasse conclu avec le Groupement des Chasseurs de Rochesson en **2005**, l'indexation du loyer perçu s'élève à 1.151. Le loyer à percevoir en 2011 s'élèvera donc à 95 € x 1.151 = **109.34 €**.

Lot 4 relatif au bail de chasse conclu avec « La Diane de Sapois » en 2005, l'indexation du loyer perçu s'élève à 1.151. Le loyer à percevoir en 2011 s'élèvera donc à 140 € x 1.151 = **161.14 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Adopte** l'actualisation des loyers de chasse susvisée pour l'année 2011

8. PARTICIPATIONS SYNDICALES 2011

Sur proposition de Mme le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal,

**21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

➤ **Décide** la prise en charge des participations syndicales 2011 suivantes :

SMIC

Le montant de la participation communale 2011 au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale s'élève à **1 048.92 €**.

C'est une participation syndicale budgétaire.

SYNDICAT DU PAYS

Le montant de la participation communale 2011 au Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et des ses Vallées s'élève à 5 651.14 €. (7 524.78 € en 2010)

Cette participation syndicale, qui inclut désormais la cotisation due à la PAIO, **est budgétaire.**

SIVU PISCINE

La participation communale au SIVU de gestion de la piscine de la vallée de la Moselotte pour l'année 2011 s'élève à **57 512.03 €**. (52 660.06 € en 2010)

C'est une participation syndicale fiscalisée.

SDANC

Le montant de la participation communale 2011 au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif s'élève à **90 €**. (90 € en 2010)

C'est une participation syndicale budgétaire.

9. CONSTITUTION D'UNE PROVISION BUDGETAIRE

L'existence d'un litige avec la société PIANTANIDA devant le tribunal Administratif de Nancy, portant sur l'actualisation des tranches 2 et 3 des travaux de rénovation de l'église, rend obligatoire la constitution d'une provision sur le BP Commune 2011.

D'un montant de 44 300 € cette provision représente la somme des actualisations du marché sollicitées par la société. (es frais procéduraux sont à la charge de l'assureur de la commune)

N'ayant été inscrite qu'en dépense de la section de fonctionnement, cette provision est considérée comme semi budgétaire.

La constitution de cette provision est un principe comptable de prudence et de sincérité et en aucun cas une reconnaissance de la responsabilité de la commune.

Cette provision fera l'objet ou non d'une reprise en fonction du jugement du tribunal administratif à venir et des suites qui lui sont réservées.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Décide la constitution** d'une provision semi budgétaire d'un montant de 44 300 € sur le BP Commune 2011 selon les conditions susvisées.

10. QUESTIONS DIVERSES

a) Modification du règlement intérieur du multiaccueil

Faisant suite à la demande des services de la CAF et de la PMI, plusieurs modifications du règlement intérieur du multi accueil « Le Jardin des Lutins » sont soumises au Conseil.

Présentées dans une note remise à chaque conseiller, ces modifications portent notamment sur :

- le mode de calcul du tarif horaire par le biais de CAF Pro.
- Les différents cas s'absence justifiant une déduction sur la facturation

- Le contenu des dossiers stagiaires
- Les conditions d'arrivée et de départ de l'enfant
- Les repas et collations
- Les dispositions sanitaires
-

Après explications et délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

. **Adopte les modifications** au règlement du multi accueil « Le Jardin des Lutins » annexées à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée